

Spoliations, restitutions et circulations des objets. Patrimoine et géopolitique

Anne-Sophie Gijs, Matthieu Gillibert, Serge Jaumain

DANS **RELATIONS INTERNATIONALES** 2025/4 n° 204, PAGES 3 À 8

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0335-2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2025-4-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Spoliations, restitutions et circulations des objets. Patrimoine et géopolitique

Le vol de biens culturels et la constitution de butins artistiques accompagnent depuis toujours les invasions et les colonisations. Le pillage a longtemps été considéré comme la simple rançon de l'envahisseur et du vainqueur. S'il a parfois pris d'autres formes durant les périodes moderne et contemporaine avec par exemple différents types de nationalisations et de confiscations lors des vagues révolutionnaires, sur le fond, le processus n'a finalement guère changé.

Dès l'époque moderne, se développe pourtant l'idée d'un patrimoine culturel inaliénable qui devrait échapper aux lois de la guerre¹. Dans cette perspective, des communautés ou des États spoliés vont commencer à exiger non seulement que les biens qui leur avaient été soustraits leur soient rendus, mais aussi que les torts causés de ce fait fassent l'objet de réparations. Ces revendications, à la fois matérielles, symboliques et politiques, ont contribué à nourrir, parfois sur le temps long, de profonds différends internationaux. Ces demandes ont généralement fait l'objet de négociations complexes, engageant de nombreux acteurs, en vue de la restitution de biens culturels (œuvres d'art, ouvrages publiés, archives...) ou même de restes humains, stigmates encore plus délicats des traumatismes passés. À travers ces restitutions et à leur suite, des relations inédites et même des partenariats durables ont aussi pu se nouer. Retracer l'histoire des restitutions, c'est donc étudier à la fois les conditions de violence qui ont entouré ces prédatons culturelles et spirituelles, mais c'est aussi analyser les diverses manières d'organiser la réparation.

Nous sommes ici au cœur de questions particulièrement délicates, éminemment internationales, voire transnationales qui ont été discutées lors d'un colloque organisé à l'Université de Fribourg, en juin 2025, invitant au dialogue plusieurs disciplines et historiographies. Ces débats

1. David Gilks, « Attitudes to the Displacement of Cultural Property in the Wars of the French Revolution and Napoleon », *The Historical Journal*, n° 56, 2013, p. 113-143.

trouvent dès lors toute leur place dans une revue comme *Relations internationales*.

On l'a dit, les acteurs intervenant dans cette géopolitique de la restitution sont nombreux. Les communautés d'origine, par le biais d'associations locales, ou de fédérations plus importantes, y jouent un rôle de plus en plus crucial. Il en va de même des diasporas très actives dans les métropoles des pays où se trouvent les artefacts en cause. Ces questions se sont imposées sur l'agenda officiel des gouvernements et des diplomates tantôt sur le mode de la coopération, tantôt sur celui de la confrontation. Pour les résoudre, les pouvoirs publics font appel à des experts, spécialistes de la recherche de provenance, selon des normes internationales définissant le patrimoine culturel licite et illicite². Les organisations internationales œuvrent comme lieux de négociations importants, que ce soit dans l'élaboration de normes internationales (UNESCO) ou comme relais de revendications locales sur la scène mondiale (Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones – DOCIP).

Enfin, longtemps critiqués pour leur connivence et leur passivité sur ces questions, les musées s'imposent comme des acteurs majeurs de ces processus, que ce soit dans le travail d'inventaire et de recherche de provenance, la collaboration avec les communautés sources et les diasporas, avec d'autres institutions muséales et diplomatiques ou encore via l'organisation d'expositions sur l'origine des collections. Les musées sont ainsi des lieux où se joue la contradiction entre spoliation et restitution : ils exhibent les butins, mais peuvent aussi devenir des écrans où se renoue l'histoire brutalisée par le vol, un lieu où les artefacts entament leur retour.

Dans ces domaines très sensibles, les questions de terminologie sont de la plus haute importance, car elles témoignent de processus en cours et doivent permettre de représenter tout à la fois la perte et les enjeux multiples autour du retour des artefacts spoliés. Par le passé, aux spoliations proprement dites s'ajoutait un processus de « translocation patrimoniale » qui, selon Bénédicte Savoy, caractérise tout déplacement forcé d'objets au détriment du plus faible, que ce soit après les guerres – coloniales ou non –, lors de missions religieuses ou scientifiques, ou par les canaux du marché transnational de l'art. Bénédicte Savoy rappelle que cette translocation implique aussi une mutation des objets eux-mêmes, que l'on dépouille de leur sens culturel d'origine en les intégrant à des collections où ils endossent un nouveau rôle : attester d'une victoire politique (dans le cas des trophées de guerre), témoigner d'une culture vouée à disparaître, alimenter des études scientifiques ou contribuer à l'exhibition et à la valorisation d'un « patrimoine » nouvellement « acquis ». Autant de processus impliquant de nouvelles logiques de contrôle, de conservation et d'appropriation qui soutiennent directement ou indirectement

2. Claire Bosc-Tiessé, « Restitution des objets africains : formats d'histoire, processus de justice et définitions du patrimoine », *Cahiers d'études africaines*, n° 251-252, 2023, p. 493-510.

tement la supériorité des nouveaux détenteurs. La translocation provoque ainsi un vide, des blessures ou une cassure d'un côté, tout en accentuant les hiérarchies de part et d'autre³.

Le terme de « restitution » doit lui-même être questionné. Ce processus, aujourd'hui de plus en plus médiatisé et codifié, caractérise le cheminement complexe d'identification des objets – via de délicates « recherches de provenance » scientifiques – et les négociations politiques pour rétablir les anciennes propriétés, mais il reste centré sur les détenteurs illicites. C'est la raison pour laquelle certains auteurs lui préfèrent le terme de « retour » ou « rapatriement ». Ce dernier, utilisé d'abord dans le cadre de déplacement de populations, permet de mieux souligner l'importance d'objets qui peuvent matérialiser l'esprit des anciens ou de divinités, tout en centrant le propos sur leur terre et leur communauté d'origine.

Comme le rappellent également, dans ce numéro, Claire Brizon et Sara Petrella, le terme « d'objet » n'est pas neutre et doit être utilisé avec prudence, car il participe à une redéfinition d'artefacts qui parfois n'avaient, originellement, rien à voir avec une chose, mais pouvaient être un membre de la famille ou un être vivant. La notion de « biens culturels » elle-même n'est pas non plus définie de façon uniforme par toutes les parties prenantes⁴.

Ces deux numéros de *Relations internationales* visent à restituer la complexité de ces dynamiques. Les articles réunis ici montrent tout d'abord que les débats dépassent largement la question de l'héritage colonial, pour concerner, sous des modalités qui leur sont propres, d'autres contextes d'après-guerre ou d'après-révolution. Si aujourd'hui, c'est le patrimoine des pays anciennement colonisés qui est souvent au cœur des discussions⁵, celles-ci peuvent être replacées dans un contexte international plus large et dans la longue durée, ce qui permet de mieux mettre en lumière la multitude d'enjeux sensibles pouvant s'entremêler. Comme le souligne Lina Tahan : « *It involves moral, ethical, legal, and diplomatic factors*⁶. »

Les processus de revendication et de rapatriement qui s'élaborent au sein de rapports géopolitiques sont parfois suscités par des mouvements

3. Bénédicte Savoy, *À qui appartient la beauté ?*, Paris, La Découverte, 2024, p. 11-12.

4. Voir par exemple à ce sujet le projet dirigé par Laurent Licata (Université libre de Bruxelles) et Donatien Dibwe (Université de Lubumbashi) étudiant la trajectoire des objets culturels spoliés pendant la colonisation belge au Katanga, de leur captation par les coloniaux belges jusqu'à leur réappropriation par les communautés sources au Katanga, <https://moove.ares-ac.be/rd-congo/au-katanga-suivre-la-trajectoire-des-biens-culturels-spolies-durant-la> (consulté le 15 septembre 2025).

5. Voir notamment le rapport rédigé par Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain – Vers une nouvelle éthique relationnelle » [en ligne], 2018, <https://www.vie-publique.fr/rapport/38563-la-restitution-du-patrimoine-culturel-africain> (consulté le 15 septembre 2025), ainsi que le numéro « Retours de restitutions » [en ligne], *Cahiers d'études africaines*, n° 251-252, 2023, <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2023-3?lang=fr> (consulté le 15 septembre 2025).

6. Lina G. Tahan, « Trafficked Lebanese Antiquities: Can They Be Repatriated from European Museums? », *Journal of Eastern Mediterranean Archaeology & Heritage Studies*, n° 5, 2017, p. 27-35.

sociaux nationaux ou transnationaux (anticolonialistes, panafricanistes, autochtones...). Ils se négocient au niveau bilatéral ou au sein d'organisations multilatérales et sont souvent mis en œuvre par le biais de la coopération muséale. Bref, ils font intervenir des acteurs très diversifiés, à de multiples échelles. Ils n'opposent donc pas de manière binaire anciens « dominés/colonisés » et « dominants/colonisateurs » : la nature des bouleversements liés aux spoliations varie selon les communautés-souches ; il y a des communautés qui refusent que leur État parle en leur nom, ou qui ne partagent pas les priorités exprimées par leurs diasporas en métropole ; leurs revendications s'articulent parfois difficilement avec les défis concrets rencontrés par les scientifiques dans la recherche de provenance.

Les divers acteurs sont confrontés aux limites des cadres juridiques existants et aux risques de « récupération politique ». Comme l'analyse judicieusement Kevan Gafaiti dans ce numéro, l'Iran est un bel exemple de la complexité du recours au patrimoine culturel, à la fois comme levier de consolidation interne et de négociation internationale. La question des restitutions se situe en effet au carrefour entre l'éthique de la réparation, les intérêts politiques et économiques poursuivis par les diverses parties prenantes et l'idée d'un patrimoine « commun » ou « partagé », à tel point que paradoxalement, les choses volées, objets de discorde mémorielle, peuvent parfois devenir facteur de paix ou de réconciliation.

Les articles réunis ici démontrent donc que les enjeux actuels répondent à des points de vue qui peuvent être contradictoires et illustrent ces tensions mémorielles. Outre les jeux d'échelles entre différents niveaux de négociation, les auteurs s'interrogent aussi sur la fonction du retour de ces objets : la restitution est-elle principalement synonyme du « rapatriement » d'un ancien ou d'un ancêtre, voire d'une divinité ? Ce nouveau type de *soft power* ou d'*heritage diplomacy*⁷ engendrerait-il des bénéfices politiques, comme se le demande Cathy Monarque ? Derrière ces interrogations se profilent bien sûr aussi les choix qui président au devenir des objets : muséification, retour au sein des communautés sources ou encore destruction rituelle⁸.

Enfin, les auteurs montrent que les restitutions de patrimoine culturel s'inscrivent dans des histoires longues, qui remontent au moment de la spoliation et qui se prolongent dans les circulations parfois complexes d'objets qui transitent par plusieurs intermédiaires. Il arrive même que l'ancien « spolié » devienne lui-même « spoliateur » ... Les restitutions, quand elles ont lieu, ne marquent pas non plus la fin de l'histoire. Elles débouchent sur des questionnements culturels à propos du devenir d'artefacts ayant subi ces prédations et changements de fonction ou de sens au sein des communautés d'origine ; elles suscitent parfois des formes de

7. Tuuli Lähdesmäki et Viktorija L. A. Čeginskas, « Conceptualisation of Heritage Diplomacy in Scholarship », *International Journal of Heritage Studies*, n° 28, 2022, p. 635-650.

8. Jacques Galinier, « Détruire pour conserver : notes sur l'imagination muséographique en Mésoamérique », *Anthropologie et Sociétés*, n° 28, 2004, p. 101-119.

collaborations durables, sur le plan diplomatique ou dans le cadre de partenariats entre institutions muséales « du Nord » et du « Sud ».

L'enjeu du devenir des patrimoines culturels spoliés apparaît dans de nouvelles pratiques diplomatiques liées à l'héritage et permet d'appréhender les enjeux de la mondialisation autour de l'identité culturelle et des patrimoines culturels partagés ou exclusifs, autour d'une géopolitique du patrimoine. Cette histoire des relations internationales à travers la culture matérielle s'inscrit aussi dans un champ dynamique de la recherche (*material turn*) où l'objet, par les usages et projections qu'il suscite, révèle les interactions sociales⁹. Comme l'ont montré de récents ouvrages¹⁰, une part de la mondialisation peut aussi se comprendre par le biais de cette circulation matérielle.

L'une des originalités de ces deux numéros est donc d'aborder une problématique d'une grande actualité dans le domaine des relations internationales et qui, partout à travers le monde, fait l'objet de débats vifs voire polarisants.

Pour approcher ces questions mêlant étroitement histoire, mémoire, conflits, colonisation, patrimoine et politique, il était nécessaire d'associer des chercheurs issus de disciplines très diverses et dont beaucoup travaillent sur des chantiers toujours largement ouverts. Bien que co-dirigés par trois historiens, ces deux numéros ont donc résolument fait le choix de l'interdisciplinarité. S'ils démontrent que les approches croisées de scientifiques venus d'horizons disciplinaires et géographiques les plus variés sont nécessaires à une compréhension correcte des enjeux, ils illustrent aussi l'apport spécifique des historiens. Dans des débats aux résonances sociétales parfois douloureuses et épineuses, ceux-ci proposent une mise en contexte historique et une analyse critique indispensables pour appréhender les faits et les positions en vigueur de manière documentée et nuancée. Nous sommes convaincus que l'approche multifocale proposée dans ces deux numéros permettra d'enrichir les connaissances et les réflexions des principaux acteurs de ces débats et, au-delà, de tous les chercheurs travaillant de près ou de loin sur la question délicate de la circulation des objets patrimoniaux.

Les deux numéros 204 et 205 sont structurés assez simplement. Après une première contribution témoignant de l'importance du droit comme clé de compréhension de la problématique, les articles du premier volume se consacrent aux rôles des musées, de la société civile, des diasporas et des communautés d'origine dans les processus de restitution/ rapatriement.

Le numéro 205 aborde dans un premier temps les cas relatifs aux spoliations bolcheviques et nazies, ainsi que leurs restitutions. Le second

9. Alexandre Sumpf, Anne Joly et Julien Gueslin, « Comment faire l'histoire des conflits par l'objet ? », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 147-148, 2023, p. 2-6.

10. Pierre Singaravélou et Sylvain Venayre (dir.), *Le Magasin du monde : la mondialisation par les objets du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Fayard, 2021.

volet du numéro interroge ensuite la manière dont les restitutions alimentent diverses stratégies diplomatiques.

Enfin, laissons à Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, le soin de nous rappeler, comme il le fit dans son vibrant discours de 1978, que :

Restituer au pays qui l'a produit telle œuvre d'art ou tel document, c'est permettre à un peuple de recouvrer une partie de sa mémoire, de son identité, c'est faire la preuve que, dans le respect mutuel entre nations, se poursuit toujours le long dialogue des civilisations qui définit l'histoire du monde¹¹.

Anne-Sophie GIJS

UCLouvain

Matthieu GILLABERT

Université de Fribourg

Serge JAUMAIN

Université libre de Bruxelles

11. Amadou Mahtar M'Bow, « Pour le retour à ceux qui l'ont créé d'un patrimoine culturel irremplaçable » [en ligne], *Le Courrier de l'UNESCO*, 1978, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000046054_fre (consulté le 15 septembre 2025).